



Code de déontologie

Dans le cadre d'une utilisation générale des outils du coaching

1. Je défendrai et je parlerai positivement de la méthode du coaching éthique.
2. J'identifierai en permanence mes compétences de coach et je m'engagerai à les développer constamment.
3. J'éviterai tout conseil personnel et éviterai la notion de "transfert".
4. J'assurerai une totale confidentialité par rapport aux informations reçues, aux éventuels documents reçus du coaché et par rapport à mes prises de notes.

Dans le cadre de séances de coaching

5. Je vérifierai, avant chaque intervention de coaching, si le coaché agit sur une base volontaire.
6. J'expliquerai et je vérifierai avec tout coaché si la méthode du coaching éthique est appropriée.
7. J'expliciterai les responsabilités du coach et du coaché et les conséquences en cas de non-respect de ces dernières.
8. Après chaque séance de coaching, je demanderai au coaché sa volonté de poursuivre l'opération de coaching.
9. Je ne ferai aucune déclaration mensongère ou fausse.
10. J'indiquerai en toute transparence au début de chaque opération de coaching la valeur des prestations.
11. J'encouragerai le coaché à choisir un autre prestataire de service si je considère que ceci est dans l'intérêt du coaché.
12. Je ne créerai aucune relation de dépendance avec le coaché.
13. Je respecterai l'ensemble des éléments étudiés durant ma formation sur la méthode du coaching éthique.

Lu et approuvé le :

Pour des questions de simplification, seul le masculin est utilisé pour les termes coach et coaché